

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PAC : solde et discipline financière

Le versement du solde des aides PAC 2013 relevant du 1<sup>er</sup> pilier (aides découplées, aides couplées à la surface et aides couplées animales) a débuté le 2 décembre 2013. Plusieurs paiements seront réalisés au cours de ce mois.

Le solde de l'aide à la production de tabac et de l'aide à la vache allaitante (PMTVA), ainsi que les aides à l'assurance-récolte et les 3 aides exceptionnelles mises en œuvre en 2013 au profit des jeunes agriculteurs et des récents investisseurs (aide complémentaire à la vache allaitante, aide à l'engraissement, aide à la production de lait), seront versés au premier semestre 2014.

Outre la modulation (10% en 2013) et les plafonnements spécifiques à chaque aide, le versement du solde intégrera une réduction du fait de l'application de la discipline financière.

La discipline financière est un outil visant au respect des plafonds budgétaires européens fixés annuellement au titre de la mise en œuvre des aides de la PAC. Ce mécanisme, jamais appliqué jusqu'à présent, touchera toutes les aides directes versées dans l'Union européenne au titre de la campagne 2013.

Au delà d'une franchise sur les 2000 premiers euros versés par exploitation (la transparence GAEC s'applique), tous les paiements directs du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC de la campagne 2013 sont réduits d'environ 2,45 %. Les aides du second pilier ne sont pas concernées.

Pour plus de détails, une notice complète est disponible sur Télépac, rubrique "formulaires et notices 2013" puis "discipline financière".

